

COMMENT LA POLITIQUE DE COHÉSION PEUT-ELLE ÊTRE UTILISÉE POUR FINANCER DES PROJETS EN MONTAGNE ?

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La politique de cohésion est la plus grande politique d'investissement de l'Union européenne. Elle octroie des fonds destinés à réduire les disparités socio-économiques et territoriales entre les États membres et les régions de l'Union européenne. Cette politique reconnaît, dans l'article 174 du traité européen sur le fonctionnement de l'Union européenne, qu'une attention particulière doit être accordée aux régions de montagne.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La politique de cohésion vise à atteindre les cinq objectifs suivants pour la période 2021-2027 :



Une Europe plus intelligente

innovation, numérisation, transformation économique et soutien aux PME



Une Europe plus verte

énergie verte et décarbonée, adaptation au changement climatique



Une Europe plus connectée

transports stratégiques, réseaux numériques, connectivité



Une Europe plus sociale

emplois de qualité, éducation, compétences, inclusion sociale et égalité d'accès aux soins de santé



Une Europe plus proche des citoyens

stratégie menée au niveau local, développement urbain et rural durable

POUR QUEL MONTANT ?

Au total, 392 milliards d'euros, soit près d'un tiers du budget total de l'UE, ont été affectés à la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Ces fonds sont octroyés via quatre fonds principaux :

- 1 Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
- 2 Le Fonds de cohésion
- 3 Le Fonds social européen plus (FSE+)
- 4 Le Fonds pour une transition juste (FTJ)



L'Union européenne a lancé le programme Next Generation EU, qui vise à soutenir la relance grâce à une enveloppe supplémentaire de 776,5 milliards d'euros au titre de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Tous les 7 ans, l'Union européenne adopte un ensemble de principes et de priorités pour la politique de cohésion au niveau européen. Les autorités nationales et régionales de chaque État membre sont ensuite chargées de définir et de mettre en œuvre leur(s) propre(s) programme(s) opérationnel(s), en collaboration avec l'Union européenne. Ces programmes décrivent les priorités et les actions spécifiques pouvant faire l'objet d'un financement local au titre de la politique de cohésion. Outre ces programmes, la politique de cohésion est mise en œuvre par le biais des programmes Interreg qui financent des projets de coopération entre des régions de différents pays.



Ce projet est financé par la Direction générale de la Politique régionale et urbaine de l'Union européenne en vertu de la convention de subvention n° 2020CE16BAT209.



COMMENT LA POLITIQUE DE COHÉSION CONTRIBUERA-T-ELLE À LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MONTAGNE ?

Le changement climatique est une préoccupation majeure dans les régions de montagne. Son impact sur les régions montagneuses est plus rapide que sur les plaines et ses conséquences, comme la hausse des températures, perturbent l'environnement, entraînent des risques accrus de catastrophes naturelles et affectent un certain nombre de secteurs économiques locaux.

La politique de cohésion peut aider les territoires de montagne à relever les défis liés au changement climatique. Pour la période 2021-2027, près de 30 % du FEDER, 37 % du Fonds de cohésion et 100 % du Fonds pour une transition juste sont consacrés à la réalisation des objectifs relatifs au climat. La politique de cohésion encourage les actions axées sur l'adaptation au changement climatique, une meilleure gestion des risques naturels et la transition énergétique, notamment dans le cadre de l'objectif 2 « Une Europe plus verte ». Peuvent par exemple être financées des actions liées aux transports sobres en carbone, à l'efficacité énergétique ou à l'adaptation du tourisme d'hiver. En outre, l'objectif 5 « Une Europe plus proche des citoyens » encourage les initiatives locales et ascendantes favorisant le développement durable des régions rurales et montagneuses.

À quoi sert cette fiche d'information ? Cette fiche d'information a pour but de vous donner quelques exemples pratiques de la manière dont la politique de cohésion sera utilisée pour financer la lutte contre le changement climatique dans les régions montagneuses d'Europe entre 2021 et 2027.

SOURCES D'INSPIRATION

INTERREG BAVIÈRE - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Objectif pertinent : faire face au changement climatique de manière proactive et promouvoir les mesures d'adaptation.

Comment les régions montagneuses sont-elles prises en considération ?

Les régions montagneuses sont décrites comme très sensibles et sujettes aux risques. Des actions spécifiques à ces territoires sont donc listées comme moyen d'atteindre l'objectif.

Quel type d'actions peut être financé ?

- Conversion des forêts avec des espèces d'arbres indigènes résistant au stress, renaturation des cours d'eau
- Préservation des écosystèmes naturels, tels que les forêts de montagne ou les prairies de fauche de montagne
- Systèmes d'information et d'alerte transfrontaliers
- Mesures de gestion des catastrophes grâce à une planification commune et à des stratégies de déploiement coordonnées, en particulier dans les régions montagneuses et le long des cours d'eau



Exemples de bénéficiaires : Entreprises intervenant dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture, de la protection de la nature, du tourisme ou de l'aménagement du territoire, associations, institutions touristiques.

Plus d'informations : <https://www.by-cz.eu/cz/2021-2027/>
Contact : Ministère de l'Économie de l'État de Bavière
info-by-cz@stmwi.bayern.de



Consultez la liste des régions éligibles en Bavière et République tchèque



INTERREG FRANCE-SUISSE

Objectif pertinent : soutenir les initiatives d'adaptation au changement climatique en montagne.

Comment les régions montagneuses sont-elles prises en considération ? Les régions rurales et de montagne constituent l'une des deux priorités territoriales de ce programme opérationnel. En outre, de nombreux défis identifiés s'appliquent aux régions de montagne, comme la réduction de la couverture neigeuse hivernale, la fonte des glaciers et la modification des paysages.

Quel type de projets peut être financé ?

- Projets en faveur de la transition vers une offre touristique 4 saisons
- Projets de coopération sur la diminution de la couverture neigeuse hivernale, la fonte des glaciers et la stabilité des montagnes

Exemples de bénéficiaires : autorités publiques (à l'échelle locale, régionale et nationale), en particulier les organismes sectoriels, les PME, les organisations de soutien aux entreprises, les universités, les ONG.



Plus d'informations : <https://www.interreg-francesuisse.eu>
Contact : Région Bourgogne-Franche-Comté
interreg@bourgognefranche.comte.fr
Coordination régionale Interreg
france-suisse@interreg.ch



Consultez la liste des régions éligibles en France et en Suisse



INTERREG EURO-MED

Objectif pertinent : encourager l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience en adoptant des approches basées sur les écosystèmes.

Comment les régions montagneuses sont-elles prises en considération ?

Ce programme mentionne spécifiquement les territoires de montagne comme étant les plus impactés par le changement climatique, notamment en ce qui concerne l'augmentation des risques naturels qui mettent en danger les populations et les infrastructures locales.

Quel type de projets peut être financé ?

- Projets de planification intégrée et de financement pour l'adaptation au changement climatique, la résilience et la transition énergétique
- Protection des forêts pour réduire l'incidence et l'étendue des incendies de forêt et pour augmenter l'absorption du carbone
- Projets visant à renforcer la capacité des forêts à restaurer les services écosystémiques
- Projets visant à mieux gérer l'impact anticipé du changement climatique
- Investissements dans les infrastructures durables



Exemples de bénéficiaires : autorités publiques (à l'échelle locale, régionale et nationale), en particulier les organismes sectoriels, les PME, les organisations de soutien aux entreprises, les universités, les ONG. .

Plus d'informations : <https://interreg-med.eu>
Contact : Autorité de gestion Interreg MED
programme_med@maregionsud.fr



Consultez la liste des régions éligibles en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, en France, Grèce, Italie, Malte, Monténégro, Macédoine du Nord, au Portugal, Slovénie et Espagne



INTERREG ESPAGNE-PORTUGAL

Objectif pertinent : promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Comment les régions montagneuses sont-elles prises en considération ? Le programme souligne la manière dont les régions rurales peuvent développer de nouveaux systèmes énergétiques durables pouvant contribuer au développement de ces territoires.



Quel type de projets peut être financé ?

- Diversification des ressources énergétiques
- Projets favorisant l'efficacité énergétique dans les petites, moyennes et micro entreprises et les infrastructures publiques
- Rénovation d'équipements visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier et d'autres bâtiments non résidentiels
- Développement de réseaux électriques intelligents

Plus d'informations : <https://www.poctep.eu>
Contact : Secrétariat conjoint POCTEP
programa@poctep.eu



Consultez la liste des régions éligibles en Espagne et au Portugal



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES FONDS ?

Les organisations publiques et privées peuvent recevoir un financement au titre de la politique de cohésion, à condition qu'elles apportent une valeur ajoutée à la mise en œuvre des projets. Ces organisations peuvent être partenaires de projet, mais elles peuvent aussi contribuer en qualité d'observateurs ou d'experts externes. Les particuliers ne peuvent généralement pas être partenaires de projet dans les programmes territoriaux, mais ils peuvent bénéficier de fonds au titre du FSE+. Les programmes opérationnels ci-dessus fournissent une liste non exhaustive de bénéficiaires potentiels.



Ce document a été élaboré en 2022 et se base sur la version préliminaire des programmes opérationnels. Par conséquent, une partie de son contenu est susceptible d'être modifiée. La version définitive des programmes opérationnels financés par la politique de cohésion 2021-2027 sera disponible via ce QR code :



QU'EST-CE QUE MONTANA174?

Montana174 est une campagne de communication visant à informer les montagnards des nombreuses opportunités offertes par la Politique de Cohésion dans les régions montagneuses. La Politique de Cohésion octroie des fonds en faveur de l'innovation numérique et sociale, de l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, du tourisme, de l'emploi des jeunes et de la mobilité.

www.montana174.org



La présente publication reflète uniquement le point de vue de son auteur. La Commission européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation des informations qu'elle contient.

